



SERVICE DE GARDE

Année scolaire 2020-2021

Un service de garde accueille les élèves de la petite section de maternelle jusqu'à la 5^e.
Le matin, le service de garderie de 7h30 à 8h30 est offert gratuitement.
Après la classe, il est ouvert, dès la rentrée scolaire, du lundi au vendredi, de 15h00 à 17h45.
Les élèves à partir du CE1 jusqu'à la 5^e peuvent être accueillis à l'étude de 15h30 à 16h30
(aux tarifs indiqués pour la garderie).
Les services de garderie et d'étude se décomptent par période.
Les tarifs forfaitaires à l'année sont les suivants :

PRIX DU FORFAIT <u>À L'ANNÉE</u>	
15h00-16h30 : Garderie ou étude	
16h30-17h45 : Garderie	
<u>Nombre de périodes choisies</u>	<u>Tarifs</u>
1 à 2 périodes	450 \$
3 à 5 périodes	840 \$
6 à 7 périodes	1 270 \$
8 à 10 périodes	1 630 \$

*A titre exceptionnel, un enfant peut rester au service de garde au tarif de **10\$ par période**
(achat obligatoire d'un livret de 10 coupons).*

Tout mois commencé est dû en entier

Le découpage des paiements en trois parties est identique à celui des frais de scolarité.

La facturation de l'inscription sera incluse à la facture annuelle de frais de scolarité.

Toute modification à ce contrat doit être effectuée, **par courriel**, à nathalie.meunier@stanislas.qc.ca avant le début d'un trimestre.

1er trimestre	Du 26 août au 22 novembre 2020
2ème trimestre	Du 23 novembre 2020 au 21 mars 2021
3ème trimestre	Du 22 mars au 23 juin 2021

Pour un élève qui arrive en cours d'année, le forfait est calculé au prorata des mois restants dans le trimestre.
(incluant le mois d'arrivée)

Les élèves inscrits jusqu'à 16 h 30 qui n'auraient pas quitté le Collège dans les délais, seront pris en charge par le service de garde. Les familles devront alors acquitter un montant supplémentaire de **10 \$**. Tout élève présent dans l'établissement doit être pris en charge ou surveillé. Par conséquent, toute errance dans le Collège est interdite.

En cas de retard au-delà de 17 h 45, des frais additionnels seront facturés à raison de **5,00 \$ par minute** d'après les relevés établis par le responsable de la garderie.